



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

*Province de Québec*  
District d'Abitibi  
Municipalité de Rapide-Danseur

**Séance ordinaire** du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le lundi 3 février 2025 à 19 h 00 au centre municipal de Rapide-Danseur.

Présences : M. Donald Dubé Conseiller siège no 1  
M. Marcel Lebel Conseiller siège no 2  
Mme Louise Bégin Conseillère siège no 3  
M. Marc Regaudie Conseiller siège no 4  
Mme Christiane Guillemette Conseillère siège no 5

Absente : Vacant siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon assiste également à l'assemblée, Mme Line Boudreault directrice générale.

### **1. Mot de bienvenue**

Le maire souhaite la bienvenue aux élus présents ainsi qu'aux résidents et ouvre la séance à 19 h 00.

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux
- 3.1 Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 10 avril et du 13 janvier
4. Correspondance et informations
- 4.1 Transport public adapté
- 4.2 Demande subvention école de musique d'Abitibi-Ouest
- 4.3 Rapport sentiers pédestre
- 4.4 Demande adhésion FCM
- 4.5 Lettre de mission Daniel Tétreault
5. Période de question
6. Finances (dépenses et engagements)
- 6.1 Dépenses de janvier
- 6.2 Achat serveur et installation
7. Résolutions
- 7.1 Ressource pour personnes handicapées
- 7.2 Gestion des lots intra municipaux
- 7.3 Demande chemin des Tourterelles
- 7.4 Sous-sol de l'église
- 7.5 Affichage poste de journalier
- 7.6 Embauche Nivelage et déneigement S.E.A. Inc.
- 7.7 Projet Hunter
- 7.8 Correspondance à une résidente
- 7.9 Atelier Touche-à-tout
- 7.10 Appui à un résident
8. Adoption des règlements
- 8.1 Règlement traitant du salaire des élus
9. Avis de motion
- 9.1 Règlement sur les lieux d'affichage
10. Projets de règlements
11. Divers
- 11.1 FQM cybersécurité
- 11.2 PS-PS
- 11.3 Station de lavage
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

2025-02-016

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Louise Bégin ET résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**QUE** l'ordre du jour soit adopté mais en ajoutant les points suivants :

7.11 Appui d'un résident afin d'autoriser la construction d'une résidence principale ainsi que de dépendances sur le lot 5 253 439.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

et

Imposition des tarifs douaniers de 25% du gouvernement américain

**ADOPTÉ.**

### **3. Procès-verbal**

#### **3.1 Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 10 avril et du 13 janvier**

2025-02-017

**IL EST PROPOSÉ** par M. Marc Regaudie, **APPUYÉ** par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'adopter les procès-verbaux du 10 avril 2024 et du 13 janvier 2025 tel que présentés;

**ADOPTÉ.**

### **4. Correspondance et informations**

#### **4.1 Transport public adapté**

Les municipalités sont informées qu'un siège d'administrateur pour le secteur sud doit être comblé et la Corporation du transport public adapté nous transmet les informations sur le rôle et responsabilité d'un administrateur.

#### **4.2 Demande de subvention école de musique Abitibi-Ouest**

Nous avons reçu une demande de subvention de l'École de musique d'Abitibi-Ouest mais, malheureusement, nous n'avons rien prévu au budget en ce sens donc ils seront informés par écrit de nous présenter une demande à l'automne avant la préparation du prochain budget.

#### **4.3 Rapport sentiers pédestres**

Un rapport sur l'état des sentiers pédestres a été préparé par la COOP de l'arrière-pays à la demande de la MRC Abitibi-Ouest. Le document, très bien détaillé, nous a été remis.

#### **4.4 Demande d'adhésion FCM**

Nous avons reçu une demande d'adhésion à la Fédération canadienne des municipalités mais nous sommes déjà membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

#### **4.5 Lettre de mission Daniel Tétreault, CPA inc.**

Réception de la lettre de Daniel Tétreault, CPA nous informant de la planification des Audits de la municipalité.

### **5. Période de questions**

### **6. Finances (dépenses et engagements)**

#### **6.1 Dépenses de janvier à payer en février**

2025-02-018

**IL EST PROPOSÉ** par M. Donald Dubé, **APPUYÉ** par Mme Louise Bégin **ET** résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

**QUE** le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, les dépenses suivantes :

les salaires des employés :	5 444.32 \$
la rémunération des élus :	2 407.51 \$
les dépenses faites par paiements pré autorisés :	4 563.21 \$
les dépenses de janvier à payer en février :	48 867.63 \$

le tout représentant un total de 61 283,17 \$, la directrice générale /greffière-trésorière certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées;

**ADOPTÉ.**

### **6.2 Achat Serveur et installation**

**ATTENDU QUE** les besoins et les attentes technologique sont toujours grandissantes avec;

**ATTENDU QU'** une migration vers Windows 11 est obligatoire avant octobre 2025 ;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu une soumission d'Alliance technologie de 2 700\$ + taxes pour l'achat d'un serveur Dell afin de rendre notre système informatique plus performant et plus sécuritaire;

**ATTENDU QUE** la soumission comprend l'installation, la configuration, ainsi que les migrations nécessaires pour les ordinateurs existants;

**EN CONSÉQUENCE,**

2025-02-019

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Louise Bégin **ET** résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**DE** procéder à l'acquisition d'un serveur et de faire les installations et migrations nécessaires par la même occasion ;

**ADOPTÉ.**

### **7. Résolutions**

#### **7.1 Ressource pour personnes handicapées**

**ATTENDU QU'** une demande de commandite nous a été transmise par la Ressource pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue;

**ATTENDU QUE** un montant a été prévu au budget pour l'année 2025 et que la cause nous tient à cœur;

**EN CONSÉQUENCE,**

2025-02-020

**IL EST PROPOSÉ** par M. Marcel Lebel, **APPUYÉ** par Mme Christiane Guillemette **ET** résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**DE** remettre un montant de 100\$ pour la ressource des personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue :

**ADOPTÉ.**

#### **7.2 Gestion des lots intramunicipaux**

**ATTENDU QUE** Nous avons reçu l'entente de services professionnels et techniques concernant la convention d'aménagement forestier de Rapide-Danseur pour la période 2024-2025;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

**ATTENDU QUE** les représentants du Groupement forestiers sont venu nous expliquer et nous présenter l'entente;

**EN CONSÉQUENCE**

2025-02-021

**IL EST PROPOSÉ** par M. Marc Regaudie **APPUYÉ**, par Mme Louise Bégin **ET** résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

**QUE** le maire soit autorisé à signer l'entente présentée par le groupement forestier;

**ADOPTÉ**

### **7.3 Demande chemin des Tourterelles**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu une demande d'un comité de riverains pour le chemin des Tourterelles demandant le sablage de la côte par le déneigeur, la municipalisation du chemin ainsi que de demander au MTQ l'installation d'un panneau "frein moteur interdit" à proximité du chemin sur la route 388.

**ATTENDU QUE** c'est un chemin privé, la responsabilité incombe aux résidents, et le déneigeur sable déjà (à ses frais) l'abord de la route lorsque nécessaire pour être sécuritaire avec ses équipements;

**ATTENDU QUE** la demande comprend également la municipalisation du chemin et que ce point sera analysé au printemps;

**ATTENDU QUE** la troisième demande est pour le MTQ, donc la demande d'installation d'un panneau leur a été transmise;

2025-02-022

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par M. Marc Regaudie, **APPUYÉ** par M. Donald Dubé **ET** résolu à la majorité des conseillères et conseillers présents, M. Marcel Lebel tient à préciser qu'il a voté contre la proposition;

**D'** informer les résidents de la décision concernant les trois (3) demandes, soit :

- Le sablage est la responsabilité des résidents vu le côté privé du chemin;
- La demande de municipalisation sera analysée au printemps
- La demande pour l'ajout du panneau a été transmise au MTQ;

**ADOPTÉ.**

### **7.4 Sous-sol de l'église**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu deux (2) demandes de réduction du prix de location pour la salle du sous-sol de l'église ;

**ATTENDU QUE** l'entretien du site historique représente une dépense importance dans le budget de la municipalité;

2025-02-023

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par M. Donald Dubé, **APPUYÉ** par Mme Louise Bégin **ET** résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**QUE** les prix établis soient maintenus vu le coût d'entretien des lieux ainsi que les caractères privés des évènements;

**ADOPTÉ.**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

### **7.5 Affichage poste journalier**

**ATTENDU QUE** notre journalier a accepté un emploi à l'extérieur lui offrant de meilleures conditions de travail et surtout un emploi annuel;

**ATTENDU QUE** même s'il demeure disponible pour effectuer le déneigement les fins de semaine, nous avons vécu une problématique lors d'une tempête et avons dû avoir recours, exceptionnellement, à un élu pour effectuer la tâche ;

**EN CONSÉQUENCE,**

2025-02-024

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Christiane Guillemette, **APPUYÉ** par M. Marcel Lebel **ET** résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présentes;

**QUE** le poste de journalier sera affiché immédiatement;

**ADOPTÉ.**

### **7.6 Embauche de Nivelage et déneigement S.E.A. Inc.**

**ATTENDU QUE** nous n'avons pas de personnel la semaine pour effectuer le déneigement des infrastructures municipales dont nous avons la responsabilité ;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Nivelage et déneigement S.E.A effectue le déneigement des chemins municipalisés.;

**EN CONSÉQUENCE,**

2025-02-025

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Christiane Guillemette, **APPUYÉ** par M. Marcel Lebel **ET** résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**D'** embaucher l'entreprise Nivelage et déneigement S.E.A. pour effectuer le déneigement des stationnements municipaux après l'ouverture et l'entretien des chemins et des routes puisque nous avons déjà un contrat avec l'entreprise, mais en précisant que ce sont les chemins qui demeurent une priorité, et ce, en tout temps ;

**DE** mentionner aux organismes concernés qu'advenant des conditions climatiques extrêmes, les infrastructures municipales pourraient ne pas être déneigées ;

**ADOPTÉ.**

### **7.7 Projet Hunter**

2025-02-026

**IL EST PROPOSÉ** par M. Marc Regaudie **APPUYÉ** par Mme Louise Bégin **ET** résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**D'** autoriser la directrice générale à commenter le rapport présenté et à signer la demande d'autorisation du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, concernant des travaux d'exploration à impacts touchants le territoire de Rapide-Danseur (forage au diamant);

**ADOPTÉ.**

### **7.8 Correspondance à une résidente**

2025-02-027

**IL EST PROPOSÉ** par M. Donald Dubé, **APPUYÉ** par M. Marc Regaudie, **ET** résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**QU'** un avis soit acheminé à une résidente lui mentionnant qu'aucune intimidation ou harcèlement ne sera toléré de sa part et que des mesures pourraient être entreprises contre elle.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

**QU'** il lui soit mentionné qu'une politique visant à interdire tout harcèlement, peu en importe la forme afin de fournir un milieu de travail harmonieux autant aux employés, aux entrepreneurs ainsi qu'aux élus;

**ADOPTÉ.**

### **7.9 Atelier Touche-à-Tout**

**ATTENDU QUE** l'entente d'utilisation du local a été signée ainsi que l'entente nommant une personne responsable des 2 clés de la porte arrière du bâtiment municipal;

**ATTENDU QU'** une demande de précision concernant l'assurance des biens et la responsabilité civile vu la résolution prise à l'époque;

**EN CONSÉQUENCE,**

2025-02-028

**IL EST PROPOSÉ** par M. Marc Regaudie, **APPUYÉ** par Mme Louise Bégin, **ET** résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**D'** abroger et remplacer toutes les résolutions, ententes ou accords qui pourraient avoir été conclus par les années passées concernant l'Atelier Touche-à-Tout, que seul l'entente actuelle est en vigueur;

**D'** informer les membres de l'Atelier Touche-à-Tout qu'au sujet des assurances, dès le prochain renouvellement, cela redeviendra leur responsabilité puisque selon le contrat d'assurance actuel, advenant une réclamation, ce serait à la direction d'entreprendre les démarches et les suivis auprès de l'assureur;

**ADOPTÉ.**

### **7.10 Appui à un résident**

**ATTENDU QU'** un résident désire acquérir une parcelle de terrain appartenant au ministère des Ressources naturelles situé sur le chemin des Sittelles et que celui-ci lui doit obtenir l'appui de la municipalité pour joindre à sa demande;

**ATTENDU QUE** sa demande avait déjà reçu notre appui en 2014 mais que le ministère des Ressources naturelles désire une résolution plus récente afin de finaliser le dossier;

**ATTENDU QUE** la dimension demandée est un terrain en forme de triangle mesurant 200'x150'x100', adjacent au terrain portant le numéro de cadastre 5 519 949, qui appartient au demandeur;

**EN CONSÉQUENCE,**

2025-02-029

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Christiane Guillemette, **APPUYÉ** par Mme Louise Bégin **ET** résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**D'** appuyer la demande d'acquisition d'une parcelle de terrain auprès du ministère des Ressources naturelles tel que demandé;

**ADOPTÉ.**

### **7.11 Appui d'un résident afin d'autoriser la construction d'une résidence principale ainsi que de dépendances sur le lot 5 253 439.**

**ATTENDU QUE** le terrain est entièrement en zone agricole et que le propriétaire désire y ériger un garage ainsi qu'une résidence principale ;

**ATTENDU QUE** le terrain n'a jamais été exploité, est en friche depuis minimum 40 ans et qu'une plantation est présente sur les lieux ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

**ATTENDU QUE** le projet ne contrevient à aucun règlement mais pourrait apporter de nouvelles taxes à la municipalité;

**ATTENDU QUE** la pénurie de logement est présente en région et que nous devons trouver des solutions à court terme afin d'accueillir des nouvelles résidences;

**EN CONSÉQUENCE,**

2025-02-030

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Christiane Guillemette, **APPUYÉ** par M. Marc Regaudie **ET** adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**D'** appuyer la demande auprès de la CPTAQ afin de permettre la construction d'une résidence principale et de bâtiment accessoire sur le lot 5 253 439;

**ADOPTÉ.**

### **8. Adoption des règlements**

#### **8.1 Règlement traitant du salaire des élus**

#### **RÈGLEMENT FIXANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS POUR 2025 ET LES SUIVANTES**

**ATTENDU QU'**en vertu de la loi sur le traitement des élus municipaux, celle-ci détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération ;

**ATTENDU QUE** le territoire de la municipalité est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus, mais que de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le 13 janvier 2025 selon la loi;

**ATTENDU QU'**une lecture du projet de règlement a été dispensée, puisque les articles du règlement sont demeurés les mêmes;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Donald Dubé, **APPUYÉ** par Mme Louise Bégin **ET** résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents

**D'** adopter le règlement no 2025-02 Traitement des élus pour 2025 et les suivantes

#### **ARTICLE 1 - PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

#### **ARTICLE 2 - RÉMUNÉRATION**

La rémunération des membres du conseil et l'allocation de dépenses prévue selon le règlement 2025-02 pour l'année 2025

<u>Maire</u>	Salaire 5 251.08\$	Allocation 2 625.59\$
<u>Conseiller</u>	Salaire 2 187.87\$	Allocation 1 093.94\$

**Répartis de cette façon :**

Maire :

Salaire mensuel :273.48\$

Allocation : 136.74\$

Réunion régulière : rémunération 136.74\$ + allocation : 68.36\$

Séance de travail : rémunération 136.74\$ + allocation : 68.36

Conseiller :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Salaire mensuel : 91.16\$

Allocation : 45.58\$

Réunion régulière : rémunération 45.58\$ + allocation : 22.79\$

Séance de travail : rémunération 45.58\$ + allocation : 22.79\$

### ARTICLE 3 – JETONS DE PRÉSENCE

Des Jetons de présences de 30.00\$ sont alloués aux conseillers quand il y a plus de 2 séances dans le même mois soit : 20.00\$ en salaire et 10.00\$ en allocation pour les séances du conseil suivantes :

- Séance ajournée
- Séance extraordinaire
- Séance de travail additionnelle
- Réunion de comité

Le maire et la maire suppléant auront droit à un jeton de présence de 90.00\$ pour les réunions supplémentaires (ajournées, extraordinaires, additionnelles et réunion de comité) et lors des séances du conseil de la MRCAO répartis comme suit : 60\$ en salaire et 30\$ en allocation.

### ARTICLE 4 - ALLOCATIONS

Tout élu municipal a droit au remboursement des dépenses selon le tarif établi comme suit :

Frais de déplacement avec son véhicule :	
0.61\$ du Km parcouru	
Frais petit déjeuner	10.00\$
Frais dîner :	20.00\$
Frais souper :	30.00\$

### ARTICLE 5 - INDEXATION

L'indexation sera de 5% pour les années subséquentes à 2025;

### ARTICLE 6 – ABROGATION

**QUE** le règlement N° 2025-02 concernant le traitement des élus annule tous les amendements et règlements sur le traitement des élus et celui-ci est adopté tel que présenté;

### ARTICLE 7 – ABSENCE DU MAIRE

Lors de l'absence du maire pour une période supérieure à 14 jours le maire suppléant recevra la rémunération du maire et pour les réunions du conseil municipal ou des séances de travail, le maire suppléant qui préside les réunions aura les jetons de présence du maire.

### ARTICLE 8 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur, conformément à la loi, le jour de sa publication et est rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier quant au salaire du maire;

Avis de motion donné le :	13 janvier 2025
Projet de règlement :	13 janvier 2025
Adopté le :	3 février 2025
Résolution numéro :	2025-02-031
Publié le :	5 février 2025
En vigueur le :	5 février 2025



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

### 9. Avis de motion

#### 9.1 Règlement sur les lieux d'affichage

2025-02-032

Un avis de motion est donné par Mme Louise Bégin dictant les lieux d'affichages des avis publics de la municipalité afin de remplacer l'affichage de l'entrée arrière du centre municipal pour la poste puisque l'emplacement est plus fréquenté et d'ajouter le site internet de la municipalité de Rapide-Danseur .

### 10. Projets de règlements

### 11. Divers

#### 11.1 FQM cybersécurité

**ATTENDU QUE** la protection des renseignements personnels et la cybersécurité occupe une place de plus en plus importante au sein des entreprises et est régie par la loi 25;

**ATTENDU QUE** nous avons une offre de protection, soit un bon anti-virus et une surveillance de nos systèmes informatique qui coûterait environ 850\$ + taxes selon une discussion avec le représentant de la FQM;

**EN CONSÉQUENCE,**

2025-02-033

**IL EST PROPOSÉ** par M. Marc Regaudie, **APPUYÉ** par M. Marcel Lebel **ET** résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**D'** autoriser la dépense 850\$ + taxes afin de protéger les renseignements personnels et données sensibles comprises dans nos ordinateurs;

**ADOPTÉ.**

#### 11.2 PS-PS

2025-02-034

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Louise Bégin, **APPUYÉ** par Mme Christiane Guillemette, **ET** résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**D'** autoriser le dépôt d'une demande de financement pour un montant total de 28 946\$ dans le cadre Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC d'Abitibi-Ouest pour la réalisation des projets suivants :

- Rencontres extérieures, au coût de 17 596\$
- Faciliter les rencontres, au coût de 11 350\$

**D'** accorder au projet : Faciliter les rencontres le niveau de priorité #1 et à Rencontres extérieures, le niveau de priorité #2;

**DE** désigner Line Boudreault, pour signer la demande et fournir tous les documents et les renseignements requis auprès de la MRC d'Abitibi-Ouest;

**D'** autoriser Line Boudreault à signer, pour et au nom de la municipalité de Rapide-Danseur les ententes ainsi que tous les documents requis et utiles pour donner effets à la demande de financements déposée à la MRC d'Abitibi-Ouest;

**ADOPTÉ.**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

### 11.3 Station de lavage

**ATTENDU QUE** la municipalité de Rapide-Danseur désire protéger les cours d'eau et désire installer une station de lavage à la halte routière pour les plaisanciers;

**ATTENDU QUE** nous pouvons déposer un projet dans le cadre du programme Stations de nettoyage d'embarcations 2023-2028 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la faune et des Parcs (MELCCFP);

**EN CONSÉQUENCE,**

2025-02-035

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Louise Bégin, **APPUYÉ** par Mme Christiane Guillemette **ET** résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**D'** autoriser la directrice générale à signer le formulaire de demande d'aide financière et de présenter le projet intitulé Station de lavage d'embarcations – halte routière Rapide-Danseur;

**ADOPTÉ.**

### 11.4 Club nautique du lac Abitibi

2025-02-036

**IL EST PROPOSÉ** par M. Marc Regaudie, **APPUYÉ** par Mme Louise Bégin de nommer Mme Christiane Guillemette, représentante de la municipalité auprès du Club nautique;

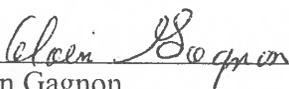
**D'** autoriser Mme Guillemette à assister aux rencontres du Club nautique et de lui rembourser les frais encourus;

**ADOPTÉ.**

### 12. Période de questions

### 13. Levée de l'assemblée

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discuté, Mme Louise Bégin demande la levée de l'assemblée à 19 h 50.

  
Alain Gagnon  
Maire

  
Line Boudreault,  
Directrice générale greffière-très.